

**PLAN D'ACTION NATIONALE
D'EDUCATION POUR TOUS
ANGOLA**

2001-2015

SOMMAIRE

Composition de la Commission Nationale d'Education pour Tous

Glossaire de Terminologies Spécifiques

Sigles et Abréviations

Indicateurs Généraux du Système d'Education

Remerciements

Introduction

Lignes Générales de Force

- a) Contexte et Justification
- b) Caractérisation de la Situation Actuelle de l'Education Basique
- c) Objectifs du Plan d'Action Nationale
- d) Stratégies d'Intervention
- e) Mesures et Actions dans le Contexte des 6 Objectifs du Cadre d'Action de Dakar
- f) Cadre Opérationnel Pluri-annuel d'Activités pour la mise en place de l'Education Basique jusqu'en 2015
- g) Buts et Résultats Prévus
- h) Gestion, Accompagnement et Evaluation du Plan
- i) Coûts et Financements

j) Considérations Finales

Références Bibliographiques

COMPOSITION
DE LA COMMISSION NATIONALE D'EDUCATION POUR TOUS

- k) Vice-Ministre de l'Education et de la Culture pour l' Enseignement général (Coordinateur);
- l) Directeur Général de l'Institut National d'Education des Adultes (Coordinateur Adjoint)
- m) Directeur National de l'Enseignement Général;
- n) Directeur National de l'Education Spéciale;
- o) Directeur National de l'Enseignement Particulier;
- p) Directeur National de l'Enseignement Technique-Professionnel;
- q) Directeur Général de l'Institut National de Recherche et Développement de l'Education;
- r) Directeur National du Cabinet du Plan;
- s) Directrice Nationale de l'Action Sociale;
- t) Inspecteur Général de l'Education et de la Culture;
- u) Directeur Général de l'Institut National de Formation des Cadres;
- v) Représentant de la Commission Nationale pour l' UNESCO;
- w) Représentant du Ministère de la Famille et de la Promotion de la Femme;
- x) Représentant de l'Institut National de l'Enfance;
- y) Représentant du Ministère de la Communication Sociale;
- z) Représentant du Ministère de l'Assistance et de la Réinsertion Sociale;
- aa) Représentant des Forces Armées Angolaises;
- bb) Représentant du Ministère de la Jeunesse et des sports;
- cc) Représentant du Ministère de l'Administration du Territoire;
- dd) Représentant de l'Eglise Catholique;
- ee) Représentant du Conseil des Eglises Chrétiennes d'Angola;
- ff) Représentant de l'Association des Evangélistes d' Angola;
- gg) Représentant du Forum des Organisations Non-Gouvernementales Angolaises;
- hh) Représentant du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural;
- ii) Représentant de l'Association Nationale de l'Enseignement privé;
- jj) Représentant du Syndicat National des Professeurs Angolais;

- kk) Représentant de la Fédération Nationale des Syndicats de Travailleurs de l'Education, de la Culture et de la Communication Sociale;
 - ll) Représentant de l'Union Nationale des Etudiants Angolais;
 - mm) Représentant de la Fédération Nationale des Handicapés Angolais;
 - nn) Représentant du Ministère de l'Administration Publique, de l'Emploi et de la Sécurité Sociale;
- 31.Représentant du Ministère du Plan;

GLOSSAIRE DE TERMINOLOGIES SPECIFIQUES

Education de Base

Education destinée à satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux

Education continue ou permanente

Concept selon lequel l'éducation est un processus qui doit se faire tout au long de la vie

Autodidacte

Personne auto-formée qui apprend sans avoir recours à l'instruction systématique délivrée par les autres

Connaissance du milieu

Forme d'activité socio-éducative dont le propos est de promouvoir une meilleure connaissance du milieu, physique et social, à travers l'utilisation d'enquêtes sociologiques et l'étude de divers aspects du milieu, tel que les aspects démographiques, économiques, administratifs, culturels et sociaux.

Développement communautaire

Comprendre les principes d'action et les activités qui ont pour objectif l'amélioration des conditions matérielles et sociales d'une communauté.

Méthodologie d'étude de cas

Méthodologies ou processus à travers lequel les étudiants utilisent la description écrite d'un évènement comme matériel d'appui pour le processus d'analyses et la discussion de théories, de concepts et de phénomènes de la vie réelle;

Méthodologie participative

Ensemble d'activités et de procédés utilisés pendant le processus d'enseignement-apprentissage dont l'objectif est d'intégrer d'une façon active le participant, et où l'étudiant assume la majeure partie du processus.

Organisation Non-Gouvernementale

Organisation sans but lucratif activement impliquée dans le processus de développement socio-économique et/ou culturel, pouvant être locale, régionale, nationale ou internationale;

Programme

Cadre d'action cohérent ayant pour but la réalisation de certains objectifs généraux, comprenant un ensemble d'activités orientées vers la réalisation d'objectifs spécifiques;

Séminaire Opérationnel

Activité formative éminemment pratique dans laquelle se réunissent un certain nombre de personnes pour, rechercher, étudier, créer et innover les aspects de la conception, de la méthodologie, de l'implantation et de l'évaluation des programmes d'éducation.

Univers Thématique

Concept utilisé dans la méthodologie psycho-sociale qui décrit les caractéristiques du monde qui environne un certain groupe de personnes participant à un programme éducatif. Ce monde se caractérise par les problèmes spécifiques de sa communauté, ses besoins, ses aspirations et ses carences, et le vocabulaire ou la langue utilisée. La recherche de l'univers thématique constitue un premier pas pour la formulation des mots clés utilisés dans le processus d'enseignement/apprentissage dans le contexte de la méthodologie psycho-sociale;

Education formelle

Education organisée développée pour une durée fixe au sein même des établissements scolaires et orientée vers des objectifs spécifiques;

Education Non-Formelle

Toute activité éducative organisée et réalisée hors des paramètres formels, mais destinée à certains types d'instruction et certains groupes particuliers de la population;

Education Informelle

Processus d'acquisition de connaissances qui se réalise de façon continue pour chaque personne, hors du contexte de la situation mise en place par l'Education Formelle ou Non-formelle;

Enfoques Actifs

Mode d'apprentissage par l'action et la participation;

Groupes défavorisés

Groupes de personnes qui pour une raison quelconque ne bénéficient pas autant que la majorité de leurs concitoyens des services offerts par leur gouvernement;

Besoins Educatifs fondamentaux

Connaissances et compétence minimales qui permettent de vivre convenablement dans une société, telles que la lecture, l'écriture, le calcul, le langage, les valeurs morales et les attitudes sociales

Echec scolaire

Effets intégrés et conjugués des problèmes qui entraînent le redoublement et la désertion;

Programme Educatif

Ensemble ou séquence d'activités éducatives organisées pour atteindre un objectif pré-déterminé;

Education spéciale d'Adultes

Ensemble d'activités des services éducatifs et instructifs destinés à l'adolescent, aux jeunes et aux adultes, qui par leurs caractéristiques pathologiques, nécessitent un soin particulier, au niveau des aspects du développement des potentialités, de l'aide à l'acquisition, et de la stabilité émotionnelle; dans le développement de l'indépendance à tous les niveaux qui peut être processé et finalement à l'intégration socio-laboral des handicapés.

Population Economiquement Active

Ensemble des personnes, qui réalisent un travail pour la production de biens et services économiques durant un temps précis, en accord avec la définition du système des comptes nationaux de l'ONU.

Taux d'Alphabétisation des Adultes

Pourcentage de la population à partir de 15 ans pouvant lire et écrire normalement un texte du journal court et simple.

Dépenses de l'éducation

Total des dépenses pour l'approvisionnement, la gestion, l'inspection et l'appui aux écoles maternelles, primaires et secondaires, aux universités et aux instituts supérieurs, aux institutions d'enseignement technico-professionnels et aux autres

types de formation; pour l'administration générale ainsi que pour les services auxiliaires.

Indice de Développement Humain

Mesure les réalisations moyennes d'un pays dans trois dimensions de base du développement humain : la longévité, la connaissance et un cadre de vie adéquat. Comme il s'agit d'un indice composé, l'IDH contient donc trois variables : l'espérance de vie, le niveau d'éducation (l'alphabétisation des adultes, et la scolarité tant au niveau primaire, secondaire que supérieur) et le PIB réel par habitant.

Couverture du Système d'Education

C'est la capacité du système d'enseignement à répondre à la population en âge d'être scolarisée

Curriculum

C'est un ensemble de pré- de départ, des buts à obtenir et de pas qui doivent être faits pour l'obtention, tout en étant aussi une somme de connaissances, de compétences, et d'attitudes considérées importantes pour être traitées à l'école, annuellement.

Curriculum Local

Le complément du curriculum défini par l'administration centrale qui intègre les éléments divers de la vie ou des intérêts de la communauté locale dans les disciplines plus variées.

Langues nationales

Ce sont toutes les langues nationales d'origine bantoue.

Plan Curriculaire

C'est un document officiel, contenant les fondements, les objectifs, les contenus, les orientations didactico-pédagogiques ou andragogiques les caractéristiques des écoles et les propositions d'évaluation de façon à orienter la pratique éducative, tout en prévoyant aussi les variantes dans son application.

Education basique intégrée

C'est l'éducation de la population orientée pour satisfaire les besoins de base d'apprentissage, c'est à dire, qui garantit que toutes les personnes puissent contribuer, comme citoyens, travailleurs responsables et compétents au

développement socio-économique et culturel de la société où elles sont insérées, et à la qualité de vie, de la famille, de la communauté et du pays, avec respect et dignité.

Plan stratégique

Dans le domaine éducatif, le but contient plusieurs sens, indépendamment du contexte auquel il est associé. Le plan stratégique se réfère à la définition d'un ensemble d'objectifs très ample aux produits et aux activités qui se tracent, produisent ou développent pour envisager un problème de grande complexité tel que l'agrandissement et l'amélioration de la qualité d'enseignement. Un plan stratégique se réalise à travers différents programmes et projets qui abordent les aspects ou les dimensions de ce problème de grande complexité.

Réforme Curriculaire

Ensemble des politiques, stratégies et actions adoptées ayant pour but des changements qualitatifs dans le système éducatif.

SIGLES ET ABREVIATIONS

MEC

Ministère de l'Éducation et de la Culture

LBSE

Loi de Base du Système d'Éducation

CONFINTEA

Conférence Internationale de l'UNESCO sur l'Éducation des Adultes

DPECCT

Direction Provinciale d'Éducation, Culture, Science et Technologie

ONU

Organisation des Nations Unies

UNICEF

Fond des Nations Unies pour l'Enfance

EP

Ecoles Polyvalentes

OGE

Budget Général de l'Etat

ONG

Organisation Non-Gouvernementales

INEFOP

Institut National de l'Emploi et de la Formation Professionnelle.

ISCED

Institut Supérieur des Sciences de l'Education

MINADER

Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural

GOVPROV

Gouvernements Provinciaux

PIB

Produit Intérieur Brut

UAN

Université Agostinho Neto

VMECEG

Vice-Ministre de l'Education et de la Culture pour l'Enseignement Général

VMECRE

Vice-Ministre de l'Education et de la Culture pour la Réforme Educative

VMECAS

Vice-Ministre de l'Education et de la Culture pour l'Action Sociale

UNESCO

Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Culture et la Science.

MINEDAF

Conférence de l'UNESCO des Ministres de l'Education de l'Afrique

COMEDAF

Conférence de l'OUA des Ministres de l'Education

CNU

Commission Nationale pour l'UNESCO

EDIMEL

Entreprise Régionale de Distribution de Matériel scolaire de Luanda.

EMATEB

Entreprise Régionale de Distribution de Matériel scolaire de Benguela

IGEC

Inspection Générale de l'Education et de la Culture

IDH

Indice de Développement Humain

PRC

Programme de Réhabilitation Communautaire

TLE

Taux Liquide de Scolarisation

SE

Sous système d'Enseignement

EPT

Education pour Tous

IMN

Institut Moyen Normal

INEDA

Institut National de l'Education des Adultes

ETP

Enseignement Technico-Professionnel

GRA

Gouvernement de la République d'Angola

CPLP

Communauté des Pays de Langue Portugaise

SADC

Communauté de Développement Economique de l'Afrique Australe

PALOP

Pays Africains de Langue Officielle Portugaise

BREDA

Bureau Régional de l'Education de l'UNESCO en Afrique

ICSE

Indicateurs de Couverture du système d'Education

IESE

Indicateurs de l'efficacité du système de l'Education

INDICATEURS GENERAUX DU SYSTEME D'EDUCATION

Instrument Recteur:

Loi de Base du Système d'Education

13.JUIN.01

Instrument Opérationnel:

Stratégie intégrée pour l'amélioration de l'éducation

SEPT.01

Instrument Exécutif:

Plan d'Action National d'Education pour tous
2001-2015

Taux liquide de scolarisation dans l'enseignement primaire

55%

Taux liquide de scolarisation au II et III niveaux

25%

Taux liquide de scolarisation dans l'enseignement Moyen

3%

Taux liquide de scolarisation dans l'enseignement Supérieur

0,5%

Taux liquide de fréquence masculine dans l'enseignement Primaire

54%

Taux liquide de scolarisation dans le processus d'alphabétisation

40%

Nombre de Fréquence de l'enseignement privé (Ens.Prim):

100.030 élèves (2000)

Nombre d'Ecoles d'Education Spéciale

6

Nombre global d'élèves dans l'Education spéciale

17.000

Taux de promotion moyenne dans l'enseignement primaire

47,9%

Taux moyen de Redoublement

27,9%

Taux moyen d'abandon

34,2%

Taux de Promotion dans l'alphabétisation

67%

Taux de redoublant dans l'alphabétisation

12%

Nombre d'alphabétisation depuis 22 Nov.76

3000.000

Langues Nationales l'alphabétisation

Umbundu,
Kimbundu,
Kikongo,
Tchokwé,
Kwanyama,
Fiote, Nyaneka-
Humbi et Nganguela

REMERCIEMENTS

Le Ministère de l'Education et de la culture exprime et réitère ses remerciements à toutes les personnes singulières et collectives, publiques, privées et de solidarité sociale qui, d'une façon critique et constructive, ont contribué directement et indirectement à l'enrichissement

de la structure et du contenu de la présente œuvre, lui permettant ainsi d'être réelle et d'utilité publique, dans l'accomplissement du gouvernement et de la société civile visant l'universalisation d'une éducation de base, publique, obligatoire et de qualité pour les enfants, les adolescents, les jeunes et les adultes.

INTRODUCTION

La communauté internationale profondément préoccupée par l'universalisation de l'éducation de base, a réalisé à Dakar (Sénégal) du 26 au 28 avril 2000 le forum Mondial de l'Education qui a adopté le Cadre Mondial d'Action de l'Education pour tous jusqu'en 2015, document programmatique qui définit les objectifs, les stratégies et les activités générales pour son exécution.

En effet, le Cadre mondial d'Action de l'Education pour tous fixe six objectifs nucléaires qui se résument ainsi :

- oo) Développer la protection et l'éducation des enfants ;
 - pp) Assurer un enseignement primaire obligatoire et gratuit de qualité pour tous jusqu'en 2015 ;
 - qq) Promouvoir l'acquisition des compétences de la vie courante pour les adolescents et les jeunes
 - rr) Améliorer à 50% les niveaux d'alphabétisation des adultes ;
 - ss) Eliminer les disparités entre les sexes jusqu'en 2005 et instaurer l'égalité dans l'éducation jusqu'en 2015 ;
6. Améliorer la qualité de l'éducation.

Dans ce contexte, le Cadre Mondial d'action de l'éducation pour tous, fixe trois grandes étapes échelonnées dans le temps comme suit :

2002: finalisation des plans d'action nationale

2005: réaliser l'équité entre garçons et filles dans l'éducation primaire et secondaire ;

2015: réalisation de l'éducation pour tous, unie dans l'universalisation de l'éducation primaire obligatoire et l'amélioration de 50% du niveau d'alphabétisation des adultes.

Dans ces conditions, le forum mondial sur l'éducation a mandaté l'UNESCO pour coordonner les efforts mondiaux visant la réalisation de l'éducation pour tous, et a eu pour résultat les directives sur la préparation des plans nationaux d'action de l'éducation pour tous.

En conséquence de cette directive de l'UNESCO, la direction du Ministère de l'éducation et de la culture a créé la commission nationale de l'éducation pour tous qui a pour responsabilité de piloter le processus d'élaboration élargie du plan d'action national et d'organiser le forum national de l'éducation pour tous dont la réalisation

est programmée pour la deuxième quinzaine de juin 2002 en accord avec le calendrier national d'éducation pour tous.

Ainsi, le présent document vise à établir les bases générales d'organisation et de réalisation du forum national d'éducation pour tous, en définissant son cadre conceptuel et thématique, les objectifs, les fonctions et les tâches, les participants et les résultats prévus.

Dans cette perspective, le Forum Mondial de l'éducation a fixé comme priorité stratégique la satisfaction des besoins de bases d'apprentissages pour la vie, entre lesquelles les connaissances, les habilités, les valeurs et les attitudes permettant aux personnes de développer leurs capacités, de vivre et de travailler avec dignité, de participer intégralement au développement et à l'amélioration croissante de la qualité de vie dans un contexte de diminution de la pauvreté.

L'état angolais conscient de sa responsabilité dans la poursuite des délibérations du forum mondial de l'éducation et basé dans la qualité nationale a adopté en juin et septembre 2001, deux instruments normatifs recteur, tels que la loi de base du système de l'éducation et la stratégie intégrée pour l'amélioration du système d'éducation, afin de formuler des politiques éducationnelles d'inclusions et de projeter des modalités éducatives diversifiées, curriculums scolaires flexibles ayant pour objectif les initiatives éducatives formelles, non-formelles et informelles pour répondre aux besoins de tous.

Ainsi l'éducation constitue l'axe central du développement humain soutenable, exigeant des politiques d'état stables, à long terme, avec le consensus de toute la société et accepté par elle. L'éducation de base pour tous implique l'accès, la permanence, la qualité, des apprentissages et la pleine participation et intégration de tous : filles, garçons, adolescents, jeunes et adultes.

Basé sur le principe selon lequel la connaissance est un moyen indispensable pour l'augmentation des indices de développement humain et particulièrement des conditions de vie des populations, le gouvernement de la République d'Angola avec l'adoption du présent plan d'Action nationale d'Education pour tous, privilégie le maintien et le renfort des services sociaux de base pour les populations les plus défavorisées et vulnérables ayant pour objectif contribuer à la réduction des niveaux actuels de pauvreté absolue.

Finalement, le Plan d'Action National d'Education Pour Tous, n'est pas un engagement ni un défi unilatéral et exclusif du ministère de l'éducation et de la culture, mais de toute la société. Par conséquent, l'engagement et le compromis positif et patriotique de tous pour son implantation est déterminant pour son exécution réussie et harmonieuse.

La structure thématique du Plan d'Action National d'Education Pour Tous est suivie d'une partie préalable qui intègre une gamme d'information générale ayant pour objectif de situer les utilisateurs et les intéressés dans le glossaire des terminologies spécifiques et les indicateurs généraux du système d'éducation permettant une meilleure intériorisation du contenu général ici exprimé.

En ce qui concerne la spécialité, le document intègre un contexte introducteur qui comprend une introduction et un sommaire exécutif qui a pour objectif de situer le contexte du document et ses principales lignes de force.

La structure thématique du document inclut, à son tour et de façon spécifique, sept (7) chapitres qui se résument de la manière suivante :

- tt) Le contexte et la justification qui cadrent et analysent le contexte politique, économique et sociale du pays, et qui insiste sur la pertinence et l'actualité des recommandations et des délibérations des conférences internationales qui se sont prononcées ces dernières années sur la problématique de l'Education pour tous et la caractérisation de l'actuelle situation des sous-systèmes, niveaux et modalités de l'enseignement qui intègrent l'éducation de base ;
- uu) **La caractérisation de la situation actuelle de l'éducation de base**, comme référence aux sous-systèmes, modalités et niveaux non-universitaires avec évidence pour l'enseignement général, alphabétisation, éducation spécial et éducation des adultes.
- vv) **objectifs et stratégies d'intervention** pour la continuité de l'Education pour Tous en Angola jusqu'en 2015;
- ww) **Mesure et action** nucléaire dans le contexte des six (6) objectifs de Dakar ;
- xx) **Principaux buts et résultats** structurés de mode quantitatif et qualitatif ;

yy) **processus de motorisations, évaluation et accompagnement** du Plan et finalement (VII) un chapitre conclusif. En annexe, nous avons inclus plusieurs cadres logiques d'activités par sous-systèmes, niveaux et modalités d'enseignement.

I- LIGNES GENERALES DE FORCE

- zz) En conséquence de la politique éducative héritée du colonialisme portugais et pour des raisons d'ordre structurelle et conjoncturelle suite à la période après indépendance, l'implantation, la consolidation constitue un des plus grands défis dans le domaine du développement social que la République d'Angola se débat pour la viabilisation et garantie de la construction d'une société démocratique de droit qui contribue pour la promotion, la valorisation et le développement des ressources humaines pour la réduction des inégalités sociales ayant pour but la prospérité et le progrès sur des bases acceptables.
- aaa) Le Plan National d'Action d'Education pour tous (PNAEPT) 2001-2015, émerge de la réalité objective nationale, du compromis international de l'état angolais du besoin urgent du pays de se situer dans le contexte des modèles éducationnels de qualité universellement accepté.
3. Le PNAEPT constitue un instrument intersectoriel pluridisciplinaire, indicatif, interactif avec d'autres politiques sociales à fin que les changements souhaités soient intégrés, graduels, participés, appuyés, évalués et adéquats à l'adversité de situations d'ordre conjoncturel et structurel auquel se confronte le pays dans les domaines économique et social dans la perspective de récupération par la croissance et le développement intégré.
 4. Le même, représente de façon spécifique et directionnelle la réponse du gouvernement de la République d'Angola aux délibérations et recommandation sortie du forum mondial d'éducation pour tous réalisé à Dakar en avril 2000 et définie les priorités pour la concrétisation d'une éducation de base publique, obligatoire et de qualité pour tous jusqu'en 2015.
 5. Ainsi, le processus de conception et élaboration du PNAEPT obéit rigoureusement aux principes et aux méthodologies établies par l'UNESCO avec les nécessaires adaptations à la réalité et perspectives de la République

d'Angola dans le domaine de l'Education pour tous, avec particulière évidence la loi de bases du système d'éducation et de stratégie intégrée par l'amélioration du système d'éducation.

6. En fonction de contexte d'importance politique et sociale, le gouvernement à initié une ample consultation publique auprès de différentes structures, organisations et institutions publiques, privées, associatives et de solidarité sociale avec des responsabilités directes et indirectes dans le camp d'éducation, contribuant ainsi à l'élévation de la conscience du pouvoir publique et de la société civil pour l'importance de la concrétisation de l'éducation pour tous comme condition insustituive pour l'exercice d'une citoyenneté active visant la construction de décors sociaux réglés par la justice et par l'équité.
7. L'objectif nucléaire du PNAEPT est de réaliser les conditions concrètes de la République d'Angola les six (6) objectifs fixés par le forum mondial de l'éducation.
8. Essentiellement, le présent PNAEPT constitue partie intégrante et opérationnelle de stratégie intégré pour l'amélioration du système d'éducation jusqu'en 2015 concernant l'éducation de base publique, obligatoire et de qualité pour tous. Il s'agit d'un document indicatif d'exécution à long terme qui devra être déployé à des plans annuels locaux, obéissant à la réalité objective de chaque province.
9. Le défi international particulièrement pour les pays en voie de développement dans la concrétisation de l'éducation pour tous, cas spécifique de la République d'Angola, rencontre une ambiance endogène relativement favorable à sa poursuite,
le dégageant dynamique et croissant de l'instabilité politico-militaire vers la paix et la réconciliation nationale, permettant la libre circulation des personnes et des biens dans tout le territoire national.
- a) l'éventualité de la concrétisation d'une entente avec les institutions financières internationales visant l'établissement d'un programme moniteur dans la perspective d'adoption de mesures d'ajustements structurel pour le pays.

- b) l'approbation de la loi de bases du système d'éducation par l'assemblée nationale configure pour le pays une nouvelle politique éducative nationale comme principal instrument recteur normatif du système.
 - c) l'approbation de la stratégie intégrée pour l'amélioration du système d'éducation comme instrument indicatif de caractère exécutif et opérationnel du système éducatif jusqu'en 2015;
 - d) Le déclenchement intégral et les étapes du processus de réforme curriculum en particulier et de la réforme éducative en général, entre autres.
10. A cause des empêchements d'ordre structurelle et conjoncturelle auxquels le pays se débat et tenant compte des défis qui se présente sur la perspective de récupération, stabilisation, croissance et le développement économique-social, les principales lignes de force dans le domaine de l'éducation de base pour les 15 prochaines années, se résument du point de vue stratégique suivant :
- a) mobiliser une forte volonté politique nationale et internationale en faveur de l'éducation pour tous, développant des plans annuels d'action nationale et locale par sous systèmes, niveaux et modalités d'enseignement contextuel à la réalité des provinces sur la perspective de l'augmentation significative des investissements pour l'éducation basique ;
 - b) promouvoir la mise en place des de politiques locales, actions et mesures stratégiques visant l'éducation pour tous de façon intégrée et soutenable, clairement articulé avec les programmes de réduction de la pauvreté et de la valorisation de la main-d'œuvre nationale approuvés par le gouvernement ayant comme objectif prioritaires les populations défavorisées et vulnérables.
 - bbb) simplifier et rendre plus fluide les mécanismes de participation, coparticipation et consultation de la société civil pour la formulation, implantation et *monito* de stratégies de développement de l'éducation pour tous.
 - ccc) implanter des mesures et actions stratégiques intégrées pour promouvoir l'équité du même;

- ddd) implanter gemment des contenus éducatifs avec pertinence, avantage et impacte pratique pour combattre la pandémie HIV/SIDA;
- f) A travers des modalités alternatives à l'enseignement présence améliorer le niveau académique et professionnel des professeurs du milieu rural.
- eee) En résumé le plan d'Action Nationale d'éducation pour tous vise contribuer à la solution de deux grands problèmes qui influent négativement le développement du système d'éducation, à savoir ; l'accès limité (couverture) et la débile qualité (efficacité).
12. Ainsi, nous proposons de manière délibérée l'amélioration substantiellement les indicateurs généraux de couvertures et efficacité de l'éducation de base, avec évidence pour l'enseignement général, l'éducation spécial, l'enseignement privé, l'alphabétisation et l'éducation des adultes.

II-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

1. 26 ans sont passés depuis l'indépendance Nationale, la réalité politique, économique et sociale, est encore caractérisée par une longue instabilité politico-militaire et une récession économique-financière qui favorisent les actuels niveaux de pauvreté absolue avec toutes les conséquences entraînées par cette situation.
2. Le gouvernement de la République d'Angola est en train réalisé ces dernières années des programmes pluriannuels d'assainissement et de stabilité socio-économique dans la perspective d'une implantation avec l'appui des institutions financières internationales d'un programme d'ajustage structurel et la stabilisation macro-économique dans le contexte d'une économie de marché.
3. Conséquemment, malgré sa richesse en ressources naturelles, l'Angola ne possède pas de ressources humaines qualitatives pour transformer les ressources naturelles en bien matérielles, et laborieux, dépendant ainsi de la main d'œuvre externe qualifiée, les revenus "per-capita" continuent toujours

plus bas, la structure productive est majoritairement impraticable rendant impossible la production interne et de survie des importations, les indices de scolarité sont les plus basse de l'Afrique subsaharienne, aggravé par l'apparition en grande proportion de maladies qui jadis étaient déjà contrôlées et étanchées.

4. A court et long termes, le principal désir du gouvernement de la République d'Angola réside dans la réduction de la pauvreté à travers la croissance économique-social intensif dans une ambiance de paix, stabilité et harmonie nationale.
5. Ayant une particulière attention au besoin d'amélioration et d'augmentation des services de base sociale aux populations, le gouvernement identifie au secteur de l'éducation comme objectifs prioritaires, l'éducation de base et l'alphabétisation des adultes considérés domaines puissants et de grand impact de redistribution et promotion de l'équité sociale et de correction des asymétries régionales et des équilibres structurelles.
6. La communauté internationale profondément préoccupée par les bas indices de scolarité basique, particulièrement dans les pays en voie de développement, à travers le système des Nations Unies (PNUD, UNICEF, UNESCO) et la banque mondiale (BM), réalisa en Jomtien (Thaïlande) du 5 au 9 mars 1990, la conférence mondiale sur l'éducation pour tous, délinée l'éradication de l'alphabétisme littéral dans le monde et l'universalisation de l'éducation basique pour tous jusqu'en 2000, à travers l'adoption des déclarations et d'un cadre d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux.
7. Suite à la stratégie de la promotion pour tous adoptée à Jomtien, l'UNESCO en partenariat avec le gouvernement espagnol, réalisa du 7 au 10 juin 1994 à Salamanca la conférence mondiale et a approuvé la déclaration de principes, la politique et la pratique universelles pour l'éducation spéciale.
8. Une autre composante de l'éducation pour tous ceux qui ont mérité une particulière attention de la communauté internationale après Jomtien, fut l'éducation des adultes, dont la conférence internationale sous les auspices de l'UNESCO eut lieu à Hambourg (Allemagne) du 14 au 18 juillet 1997 qui réitéra les lignes d'orientations fixées à Jomtien et institua la décennie internationale de l'alphabétisation "Paulo Freire" pour 1998-2007.

9. En fonction des relevants défis qui se posent aux pays pour le siècle XXI et parce qu'il fallait la réalisation du bilan du cadre d'action adoptée à Jomtien, du 5 au 9 mars 2000 et dans la perspective du nouveau millénaire, la communauté internationale sous l'auspice du PNUD, UNICEF, UNESCO et la Banque mondiale de l'éducation pour tous a approuvé le cadre d'action jusqu'en 2015.
10. Dans le cas spécifique africain, les ministres de l'éducation des pays africains membres de l'OUA comme ANTECAMARA au forum de Dakar, ont été réalisés du 6 au 10 décembre 1999 à Johannesburg (Afrique du Sud) la conférence régionale qui a approuvé le cadre d'action pour l'Afrique subsaharienne sous la devise : Education pour la reconnaissance de l'Afrique au siècle XXI sur la perspective du relancement du processus du système éducatifs qui reposent sur des infrastructures matérielles et institutionnelles fragiles. Vulnérables aux risques des conflits armés, répandu de la pauvreté, distorsions du système économique mondial, des programmes sévères d'ajustements structurels, en dépit de multiples obstacles et de conditions exceptionnellement difficiles.
11. Durant la décennie de 1990 la communauté internationale s'est manifestée profondément préoccupé avec les bas indices de scolarisation de base, particulièrement dans les pays en voie de développement, ayant pour conséquence, à travers le système des Nations Unies et les différents niveaux internationaux et régionaux que de façon coerent, logique et continuellement ont abordé entre autres la problématique de la concrétisation d'une Education de base et de qualité pour tous.
12. Dans ce contexte il a été inséré la conférence mondiale sur l'éducation pour tous (Jomtien, mars/90) dont il a été déliéné l'éradication de l'analphabétisme littéral et l'approbation de l'universalisation de l'éducation basique pour tous 2000 à travers l'implantation d'une déclaration et d'un cadre indicatif d'action pour répondre aux besoins éducatifs fondamentaux.
13. A la suite de Jomtien, la communauté internationale à travers des agences spécialisés du système des Nations Unies a organisé les conférences mondiales sur les besoins éducatifs spéciaux (Salamanca, juin/1994), des femmes (Beijing, 1995) et sur l'éducation des adultes (Hambourg, juillet 1997) et les mêmes ont réaffirmé les principes de Jomtien.

14. Ainsi et en fonction des élevant défis qui se présente aux pays (no limiar) des siècles XXI et parce que les recommandations des conférences en référence n'ont produit aucun impacts et progrès notables, la communauté internationale a promu pour ce fait, la réalisation du Forum Mondial sur l'éducation pour tous ceux qui eu lieu à Dakar en avril 2000, ayant été marqué par la redéfinition et extension des objectifs de Jomtien (2000 pour 2015.
- a) Le forum mondial de l'éducation pour tous, défini les stratégies d'intervention et objectifs opérationnels nucléaires, a fixé des buts et des résultats pour les horizons temporels précis et recommanda les pays d'exécution d'un ensemble de mesures et d'action stratégique menant à la concrétisation de l'éducation basique de qualité pour tous jusqu'en 2015 sur la base de la réalité objective de chaque pays, en fonction des contraintes d'ordre structurelle et conjoncturels propres
16. L'élaboration de ce plan aura été facilité du fait que le gouvernement de la République d'Angola, a adopté une stratégie intégré pour améliorer le système de l'éducation jusqu'en 2015, où de façon précise il a été tracé le chemin de l'éducation à court, moyen et long terme pour tous les sous systèmes, niveaux et modalité de l'enseignement.
17. Avec la stratégie intégré et le présent plan le gouvernement de la République d'Angola préconise la sustentibilité pour le développement, à travers l'expansion de l'accès de la population à l'éducation, surtout basique et technico-professionnel augmentant prioritairement, les opportunités d'accès et rétention aux sexes féminins, pour la reprise de la dynamique de l'alphabétisation et de l'éducation d'adultes, par l'amélioration de l'efficacité du processus enseignement/apprentissage qui se traduiront à l'exécution du suivant : Réformer le système d'éducation, conclure la réforme curriculum, intensifier la formation et supération de professeurs primaires, gesteurs et inspecteurs scolaires et développer les systèmes de contrôle de qualité du système éducatif.
18. Crédibiliser et fortifier le système éducatif sur la perspective de la promotion et valorisation des ressources humaines nationale vue les exigences pour une économie intégrée et compétitive et aux rythmes d'accélération scientifique et technique dans le contexte de l'irréversibilité de

la globalisation, la consolidation de la paix et de l'harmonie nationale parmi les critères démocratiques et de justice, constituent nos défis nationaux, par lesquels une éducation de qualité pour tous s'impose comme condition endogène indispensable.

19. Comme le savoir est, entre autres, le moteur du processus de développement, le gouvernement de la République d'Angola réitère l'impétuosité d'une Education publique de qualité pour tous comme ligne stratégique fondamentale dans la continuité des efforts visant la stabilité, la croissance et le développement.

20. Le gouvernement de la République d'Angola considère que le succès de l'exécution de ce plan impose nécessairement un effort conjugué de la société civile avec priorité pour les confessions religieuses, communautés locales, entreprises, syndicats, organisation non-gouvernementales, parents, élèves, etc, puisque la dimension, la complexité et l'urgence exigent une alliance et partenariat qui mobilise la nation autour de ce défi national.

III- CARACTERISATION DE LA SITUATION ACTUELLE DE L'EDUCATION BASIQUE

Contexte Général de l'Education Basique

Le système d'éducation en Angola depuis le début de son implantation en 1978 est négativement affecté à tous les niveaux à cause de trois problèmes fondamentaux : l'accès limité, la baisse qualité et les faibles finances pour son expansion et qualité.

Dès lors, le même, n'a jamais connu l'exécution intégrale à cause des empêchements d'ordre politico-militaire et économique-financé, jusqu'au moment conditionne sa totale réalisation dans les domaines d'organisation et gestion, système d'enseignement, base matériel, professeurs, investigation, développement et étudiants.

Sont aussi particulièrement préoccupants et graves les traits caractéristiques de l'actuel système à savoir, déficiente couverture, mauvaise qualité de l'enseignement, taux hauts d'insuccès et abandon scolaire et faibles investissements, particulièrement pour l'éducation basique.

Dans ce contexte, les principaux problèmes nucléaires qui affectent négativement la réalisation intégrale du sous système qui concourent pour la concrétisation de l'éducation basique, se résument de la suivant forme :

- a) La faible et limite couverture du système, où 2/3 de la population scolarisable de l'enseignement régulier est hors du système et moins de 1/3 de la population adulte analphabète est celle qui est encadrée.
- b) La faible qualité et pertinence de l'enseignement donné, avec des horaires triples dans l'enseignement primaire régulier, l'insuffisance et l'absence

de matériels basiques d'apprentissage compromettant la rigueur scientifique du processus enseignement/apprentissage, où également se détache l'inadéquation des contenus éducatifs avec exigences du marché de l'emploi, des exigences sociales et du développement scientifique et technologique;

- c) Professeurs démotivés pour des raisons de non valorisation de la fonction d'enseignants d'accord avec les conditions de vie, on assiste actuellement un indice d'absentéisme au travail estimés à 40%, particulièrement dans les villes, où les mouvements revendicatifs sont constants;
- d) Infrastructures scolaires profondément de fraudé mettant en cause la promotion de valeurs éthiques, moraux, esthétiques et hygiéniques dans les écoles, puisque la majorité des élèves et professeurs travail dans des conditions d'indécence totale mettant également en risque la déontologie professionnelle.

II . Enseignement Général

1. L'accès à l'éducation, le succès et la qualité des apprentissages dans les premières années d'école sont des conditions du développement culturel, social et économique des sociétés contemporaines. Sachant que la "société de la connaissance" réclame le domaine de compétences élémentaires que seule une scolarité basique bien réussie peut tenir. La situation angolaise se relève préoccupante.
2. Notre système éducatif est fragile. Il existe encore des préoccupants signes qu'il n'absorbe pas un large pourcentage d'enfants et jeunes venants de cultures letradas et aussi que le niveau moyen des apprentissages scolaires est hors de ce que nous rencontrons en général dans les pays africains.
3. Le premier niveau d'enseignement de bases, est particulièrement le plus négativement affecté, à cause de son abrangência nationale, c'est à ce niveau où se registre plus de déséquilibre entre la recherche et l'offre éducative donnant lieu à la généralisation de l'horaire triple et de la superlotation des classes avec toutes les conséquences d'ordre psychopédagogique qui puisse venir de cette situation.

4. Concernant la qualité, l'idée est générale selon lequel l'enseignement en Angola est de basse qualité, elle ne proportionne pas une consolidation des connaissances et aptidões obtenus par les élèves et étant réduite à la pertinence sociale de ses contenus. A l'origine de cette basse qualité, se trouvent plusieurs facteurs, entre lesquels se distinguent le temps lectif réduit, dispensé à l'enseignement primaire.
5. Les bas niveaux de rendimento et d'efficacité interne de l'éducation basique et l'enseignement sont d'autres facteurs bloqués de l'expansion et développement du système éducatif. La défaite scolaire plus les taux de redoublement et abandon est très élevé. Plus de 50% au premier niveau, 42% respectivement au deuxième et troisième niveau.
6. Des mêmes niveaux élevés de desperdício se sont enregistrés aux II^o et III^o niveaux, où le nombre moyen d'année dépensé par élève diplômé fut de 8,5 et 10,1 années respectivement. En effet, nous continuons à nous débattre avec ; des taux bas de scolarisation, faible pertinence du curriculum scolaire, constante diminution du temps de permanence des élèves à l'école et la conséquente et systématique mise en place des programmes d'enseignement, situations qui provoquent la faible efficacité et efficacité du système éducatif.

III. Enseignement Particulier

1. Les besoins éducatifs croissants que notre pays connaît, sont loin de rencontrer la réponse exacte. Malgré les efforts que nous avons fait pour garantir le droit de tous à l'éducation, la réalité est encore très loin des objectifs prétendus. En effet, nous continuons à nous débattre avec des taux bas de scolarisation, faible pertinence du curriculum scolaire, constante diminution du temps de permanence des élèves à l'école et la conséquente et systématique incumprimento des programmes d'enseignement, situations qui provoquent la faible efficacité et efficacité du système éducatif.
2. Dans ce contexte de besoins globaux, la loi 18/91 et le décret 21/91, du 18 mai et 22 juin, respectivement, établirent ainsi le premier cadre légal pour la participation de toute la société dans les obligations de l'éducation,

présupposés de l'universalisation et équité dans l'accès, principes consacrés sur la politique éducative nationale.

3. Récente institutionnalisation, l'enseignement particulier ou privé, est indispensablement le partenaire social privilégié du ministère de l'éducation, dans les efforts que le gouvernement développe dans le but de satisfaire les besoins éducatifs fondamentaux, car, à travers le réseau public, il n'est possible de répondre à la demande croissante des services éducatifs
4. Comme modalité de l'enseignement du système éducatif national, l'enseignement particulier vient contribuer de façon extraordinaire pour : l'augmentation de la capacité de réponse du réseau scolaire, l'amélioration des conditions de l'enseignement et apprentissage, l'élévation substantielle de sa qualité, en un mot, l'amélioration du contexte éducatif permanente innovation du système d'éducation et enseignement. Les acteurs engagés, en plus de se sentir constamment obligés à régler leur activité par l'observance des principes élémentaires éthiques et déontologiques, ont également en considération des droits parce que plusieurs fois réclamée, mais sont aussi assistées.
5. L'engagement de toute la société, dans les obligations de l'éducation et enseignement, principe établis à la politique éducative nationale, fut consacré, à partir de la promulgation de la loi. En effet, il est concédé aux personnes singulières et collectives la possibilité d'ouvrir des établissements scolaires, après une licence et un contrôle de l'état.
6. Le gouvernement a approuvé l'instrument légal qui lui permet de répondre aux besoins éducatifs fondamentaux, redoublant ses efforts en faveur des recommandations de l'UNESCO, constantes de la Déclaration Mondiale sur l'éducation pour tous.
7. Le caractère massif de l'enseignement public, la montée incontrôlable du nombre d'élèves par classe, la généralisation de l'horaire de dédoublement (horaire triple) et conséquemment diminution du temps de permanence des élèves à l'école, le l'apparition de professeurs "brigadistes" ou "volontaires" et la constante instabilité du cadre enseignant, par les plus distinctes raisons, ont constitué les principaux facteurs qui ont été à l'origine des débilites croissantes des élèves, obligeant leurs parents et

responsables d'élèves à chercher d'autres recours, menant ainsi à l'éclosion de cette modalité de l'enseignement.

8. Avec l'institutionnalisation de l'enseignement particulier, nous avons prétendu non seulement encadré et organiser les activités gérées spontanément, mais aussi les orienter pour la continuité des objectifs tracés par l'organe recteur de la politique éducative, consubstantiel à la congrégation de tous les efforts tendentes, à garantir l'universalisation de l'enseignement obligatoire et répondre satisfatoirement à la demande croissante. Le caractère multidimensionnel et de abrangência national, raison pour laquelle sont absorbées les modalités de l'enseignement formel, non formel et Récurrente.
9. L'enseignement privé se régit par le décret 21/91 du 22 juin qui détermine les conditions d'ouverture de fonctionnement des établissements privés ainsi comme les modalités de contrôle des établissements. Cependant, ne sont pas concernés dans ces documents textes référents aux statuts, des écoles, des institutions religieuses et des associations philanthropiques, que ses responsables considèrent volontaire leur activité pareille à ce qui se passe dans les écoles publiques, sollicitant ainsi le support financier de l'état.
10. D'autre part certaines dispositions du décret ne sont pas applicables. Les écoles spontanées où le fonctionnement n'est pas encore par des dispositions légales, par manque d'un dossier complet de licence, ne sont pas non plus réglementé aux conditions d'ouverture d'établissement d'enseignement moyen technique et technico-professionnel bien comme des écoles d'enfants handicapés, foyers pédagogiques et établissements d'enseignement supérieur.
11. Le décret fixe les conditions d'ouverture des établissements privés. L'analyse des processus d'ouverture de ceux-ci est assurée par les délégations provinciales d'éducation qui vérifie si les requérants disposent de conditions en conformité avec la demande et les infrastructures adaptées aux pratiques d'enseignement, mobilier, équipement et matériel didactique. Dans la pratique peu sont les processus qui satisfont totalement les exigences établies par le décret. Malgré tout, couvrant un nombre insuffisant de localités, l'effort actuel de l'enseignement privé traduit une fréquence de plus de 100.000 élèves, parmi lesquels 71% de l'enseignement primaire et environ 90% de la pronce de Luanda.

IV. Education Spéciale

L'éducation spéciale également comme modalité transversale au système d'éducation a comme problème central la faible expansion de son réseau scolaire dans tout le territoire national dû aux inexpressifs investissements jusqu'ici réalisés dans cette direction.

2. 300.000 enfants identifiés ayant des besoins éducatifs spéciaux, seulement 5.250 sont entrain d'être scolarisés, dans des institutions éducatives spéciales et d'autres en régime d'intégration dans des écoles de l'enseignement général.

3. Le processus d'intégration est déjà un fait, assumé comme une grande conquête en termes de réhabilitation socio-éducative des personnes ayant des besoins éducatifs spéciaux. Ce processus est en cours suite aux Résolutions de la Conférence Mondiale de Salamanca (Espagne-1994) sur les Besoins Educatifs Spéciaux et particulièrement sur le stratégie d'Intervention.

4. L'implantation de ce processus intégré a eu lieu pour la 1^{ère} fois au contour de l'exécution du Projet 534/ANG/10 Promotion d'Opportunités éducatives pour la Réhabilitation des Enfants Vulnérables, financé par le Gouvernement Italien et assistance technique de l'UNESCO, et extensif aux provinces de Luanda, Benguela et Huila.

5. En termes de résultats, le Projet 534/ANG/10 a contribué par l'ampliation de l'accès à l'enseignement de base et pour l'amélioration des conditions d'apprentissage pour plus de 2.000 enfants défavorisés et vulnérables.

6. Concernant les enseignants le Projet a introduit un nouveau type de professeurs, les professeurs itinérants jamais vus. Dans un total de 35 professeurs, 17 femmes ont été formés en éducation intégrée. A part ces professeurs, ont été capacités d'autres professeurs de l'enseignement général, pour recevoir le élèves spéciaux ayant des besoins éducatifs spéciaux.

7. Tous ces efforts sont menés dans la perspective d'améliorer les conditions théoriques pratiques du processus enseignement/apprentissage, en tenant compte les énoncés suivants : l'égalité d'opportunités ; le droit à la différence ; l'acceptation à la différence ; la relativité de la différence. Suite à l'implémentation du Projet 534/ANG/10 ont été mis en place les Centres de Ressources pour l'Education Intégrée en chacune des écoles de l'éducation

spéciale en Luanda, Benguela et Huíla avec des matériaux et des équipements spécifiques.

8. Le processus méthodologique de saisie aux enfants avec des besoins éducatifs spéciaux est réalisé en deux formes, l'intégration en institutions spécialisées distribuées en Luanda, Benguela, Huila et en Malange, ont fait l'intégration d'enfants déficients avec des besoins éducatifs spéciaux dans des écoles de l'enseignement général et fon l'accompagnement spécialisé dans des écoles d'aveugles, sourd et déficients mentaux. Les provinces de Uíge, Cabinda, Namibe, Kwanza-sul, Huambo, Lunda- Sul, Moxico et Bié, réalisent uniquement l'intégration dans les écoles de l'enseignement général, des enfants ayant des besoins éducationnels spéciaux.

- a) Dans les conditions actuelles de l'Angola, l'intégration des enfants est extrêmement difficile vu le nombre excessif d'élèves dans les classes, le niveau académique, technique et professionnel bas des enseignants et les conditions médiocres dans lesquelles fonctionnent beaucoup d'écoles de l'enseignement général.
- b) Dans le contexte du Project norvégien SICN appuyant l'éducation (enseignement) spéciale dans la province de Huila, 40 enseignants ont été formés dans la pédagogie de sourds du Brésil. Parmi les enseignants formés on comptait aussi ceux de Benguela et Namibe. La province de Huila a bénéficié d'un lot de matériel didactique spécialisé.
- c) Et dans le cadre de la coopération bilatérale avec le Portugal, 12 enseignants ont été formés au courant de l'année 2000 dans le domaine de la « Tiflopedagogia ». Cette formation est insérée dans la stratégie de formation de formateurs devant assurer l'enseignement d'embyopes pour les enfants et adolescents de l'enseignement primaire et secondaire ;
- d) Vu les retombés du long conflit armé en Angola, entraînant la formation et réduisant ainsi les ressources humaines qualifiés, un changement radical d'attitudes et de stratégie s'impose.
- e) Même dans les provinces où l'enseignement spécial est déjà organisé le fonctionnement des institutions de formation est problématique vu la carence en personnel spécialisé et en moyens technique adéquats baissant ainsi le rendement scolaire.

V. Alphabétisation et Education d'Adultes

- a) Les taux élevés d'analphabétisme est un des défis le plus sérieux que le Pays affronte. Le fait de, en Angola, une grande proportion de femmes être analphabète, a des implications particulièrement graves au bien être des familles, étant par conséquent une des principales barrières pour son ascension socio-économique.
- b) L'indice élevé d'analphabétisme chez les femmes limite sérieusement les perspectives d'éducation pour beaucoup d'enfants et limite l'accès à la connaissance vital par rapport à la santé, reproduction humaine, nutrition, eau, assainissement et l'environnement, sont entre les principales causes de morbidité et des taux élevés de mortalité maternelle infantin. Quant à la qualité et l'efficace du Sous-système d'Education d'Adultes ont souvent des influences négatives avec les ressources inappropriées disponibles pour la formation, pour l'acquisition de matériaux didactiques et équipements scolaires.
- c) Il n'existent pas des professeurs suffisants pour la couverture intégrale des besoins, étant la majorité des collaborateurs enseignants sans formation appropriée. Les conditions d'apprentissage du Sous-système d'Education d'Adultes peuvent être considérées assez affaiblis en fonction des très grandes insuffisances de ressources éducatives de base.
- d) Depuis 1997 à nos jours, le Gouvernement à travers le MEC, implémentent avec succès à l'école nationale, la nouvelle stratégie nationale d'alphabétisation et éducation d'adultes, reposé sur la politique d'alliances, lié à la participation, co-participation et responsabilisation des partenaires sociaux.
- e) Toutefois, l'altération vérifiée dans la vie politique interne nous a conduit vers l'adéquation du processus d'alphabétisation à la nouvelle ère que le Pays a commencé à user dans les domaines politique, économique et sociale. Cependant, l'année 1997 a marqué la virage du processus d'alphabétisation et d'éducation d'adultes en Angola.

- f) On a déchaîné le relance du Programme National d'Alphabétisation dans le principe de la gestion par objectives, de manière localisée et dirigée, avec une très grande participation des institutions représentatives de la société civile, publiques, privées, nommément : Les églises, ONG's, Syndicats, Fondations, Forces Armées Angolaise, Entreprises, Institutions Publiques, Organisations sans partis etc.
- g) Il a été également repensé la politique et le stratégie d'alphabétisation et de l'éducation de base d'adultes à la lumière de la nouvelle réalité politique, militaire, économique et sociale, nommément : les principes, les objectifs, les finalités, le publique cible, les priorités, les options stratégiques, les buts, le régime des salariés des professeurs, la mobilisation de ressources financières, financements et le processus méthodologique de la conception scientifique des matériaux et des nouvelles méthodologies éducatives.
- h) L'Etat a laissé d'être le principal protagoniste, c'est à dire, faire tout pour tous, en se remettant le rôle de reiteur, d'orienteur, de formateur de formateurs, de promoteur, de régulateur, de catalyseur, de fomentation, de développement, de contrôleur et de le seul certificateur de connaissances (émission des certificats), en tenant compte que éradication de l'analphabétisme ce n'est pas la tâche ni la responsabilité unilatéral et exclusive du Gouvernement, mais de tous.
- i) L'implantation exécutive du processus d'enseignement/apprentissage passe pour la responsabilité des structures qui encadrent ou protègent les analphabètes dans le principe de responsabilisation et de co-participation de la société civile dans une alliance stratégique avec le Gouvernement.

VI. Education en Matière de Population et Education pour la Vie Familial sur la Prévention du HIV/SIDA dans le milieu Scolaire.

- a) L'éducation en ce qui concerne la population et l'éducation pour la vie familial (EMP/EVF) est devenue une préoccupation du Gouvernement Angolais. C'est ainsi que depuis 1990, est implémenté le projet de ce genre dans le système éducatif formel.
- b) En Angola on a pu constater un certain nombre de problèmes affectant la société, avec une particulière incidence sur les adolescents et jeunes, cela a permis l'adoption, initialement du projet d'éducation sexuel et plus tard,

par son élargissement l'Education en matière de Population et Education pour la Vie Familier dans les écoles.

- c) L'implantation de ce projet consiste à intégrer les contenus de EMP/EVF aux matières scolaires classiques, de façon à sensibiliser et rendre conscient les adolescents sur les problèmes affectant la société référés ci-dessus en particulier sur la problématique du HIV/SIDA.
- d) L'éducation est un élément clé pour le développement socio-économique du pays, en matière de combat contre le HIV/SIDA le secteur de l'éducation a un rôle prépondérant à jouer.
- e) C'est ainsi qu'on a développé et continue à développer les actions éducatives au contour du HIV/SIDA et les MST et d'autres, à travers le projet d'Education en Matière de Population et pour la Vie Familier (EMP/EVF).
- f) Le projet est un programme éducationnelle qui promeuve l'étude de la situation populationnelle de la famille, de la communauté, de la nation et du monde avec le but de développer chez les élèves des attitudes et comportements rationnelles et responsables face aux problèmes de population, affrontés chaque jour.
- g) Dans le cadre de la reforme éducative en cours dans le pays, les programmes scolaires d'éducation en matière de population et pour la vie familial, sont des contenus intégrés aux manuels scolaires. Ils abordent spécifiquement les problèmes affectant les populations, les phénomènes démographiques, sociaux, biologiques, écologiques et culturels, tels que : la grossesse précoce, dégradation de l'environnement, faible production agricole, prévention du HIV/SIDA et les MST, etc...
- h) Les programmes de EMP/EVF sont en phase de généralisation dans certaines écoles de l'Enseignement Général. Ses contenus font mention à la prévention du HIV/SIDA des MST. Ces contenus sont intégrés aux matières de Sciences Naturelles/Biologie, Education Morale et Civique, Langue Portugaise, Géographie et aux programmes des Instituts Moyens Normaux (IMN's).

- i) Ces campagnes de sensibilisation ont été réalisées aux écoles à travers de la radio et de la télévision sous forme de palestres, pièces théâtrales et débats. Thèmes variés de l'actualité comme maladies sexuellement transmissibles y compris le HIV/SIDA, ont été abordés par des experts.
- j) Les activités de recherche, formation, production du matériel didactique et sensibilisation réalisées dans le cadre de ce projet produisent déjà ses effets. A part l'acceptation de l'introduction d'Education en Matière de Population et Education pour la Vie Familier de la part des professeurs, élèves, responsables d'éducation et organisations de masse révèlent déjà un aspect positif au changement de comportement. Des résultats des écoles expérimentales on peut constater que beaucoup d'élèves manifestent déjà des connaissances sur la prévention des grossesses précoces, du HIV/SIDA et des MST.

Tableau 1: Nombre d'élèves bénéficiés par le projet, en âge et sexe

Phases	Sexe						
	1990 - 1996		1995- 1997		1998 - 1999		Total
	Mas	Fem	Mas	Fem	Mas	Fem	
10-14 anos 15-19 anos 20+							
	-----	-----	4944	4065	3379	4130	16518 14399 5081
	-----	-----	4395	3613	2876	3515	
	-----	-----	1648	1355	935	1143	
TOTAL			10.987	9033	7.190	8.788	
TOTAL GLOBAL			20.020		15.978		35.998

- a) Le tableau décrit le nombre d'élèves bénéficiés par le projet en âge et en sexe pendant la 2e et 3e Phase. Sur un total de 45.998 élèves, 18.177

élèves sont du sexe masculin soit 50,4% e 17.821 élèves du sexe féminin soit 49,6%.

- b) Quant aux groupes d'âges, on peut vérifier que 16.518 élèves sont entre 10-14 ans, soit 46 %, et entre 15 -19 ans correspond à 14.399 élèves soit 40% et ceux de 20 ans et plus sont 5.081 soit 14,2%.

Tableau 2 : Nombre de Professeurs perfectionnés par le Projet EMP/EVF par sexe

Période	Masculin	Féminin	Total
1990-1995	157	135	292
1996-1997	238	216	454
1998-2000	102	119	221
TOTAL	497	470	967

Tableau 3: Nombre de Directeurs, Inspecteurs et Délégués Provinciaux

Période	Directeurs		Inspecteurs		Délégués Provinciaux Formés		Total
	Masc	Fem	Masc	Fem	Masc	Fem	
1990/95	7	4	3	3	1		18
1996/2000	14	1			3		18
TOTAL	21	5	3	3	4		36

- a) Le Ministère de l'Education et Culture collabore avec des projets variés multisectoriels de lutte contre le HIV/SIDA. Celui appui technique et matériellement le projet dans la Vie Familier, Genre, et Santé

Reproductive entre les adolescents implémenté par le Ministère de la Jeunesse et Sports dans la province de Luanda.

- b) Le Ministère de l'Education et Culture est aussi engagé au programme multisectoriel de campagne d'information, communication et éducation sur les maladies de transmission sexuel et HIV/SIDA en Angola. Dans ce programme, le Ministère de l'Education et Culture participe à l'implémentation d'activités ponctuelles prévues au plan d'action.
- c) Le Projet d'Education en Matière de Population et pour la Vie Familier collabore aussi avec le projet de Santé Reproductive et Sexuel, Planification Familier, avec le projet de population et planification du développement, le projet d'enseignement de la Démographie à l'Université Agostinho Neto et le projet d'Information Educative et Communication à travers des organismes de communication social.
- d) Relativement aux programmes de EMP/EVF et les matériaux élaborés, sont reçus avec satisfaction par les professeurs et élèves car les problèmes abordés ont de relation avec ceux qui sont vécus chaque jour par la population angolaise.

IV- OBJECTIFS

Etant l'éducation un droit fondamental universellement consacré, la clé pour le développement durable, moyen indispensable pour la participation effective de l'économie dans la vie des sociétés du XXI^e siècle dans le contexte mondial de la globalisation et étant nécessaire répondre urgemment aux besoins éducatifs fondamentaux des citoyens, le Gouvernement de la République d'Angola, se compromet à concrétiser les objectifs suivants jusqu'à l'année 2015 :

1- Objectifs Généraux :

- 1- Contribuer pour la promotion et valorisation du capital humain (main d'œuvre nationale) pour accélérer la croissance de l'économie ;
- 2- Contribuer pour la promotion de l'équité sociale, l'encadrement et faire attention à l'éducation de femmes et des filles dans le contexte de l'implémentation de politiques du genre dans le système de l'éducation de la pauvreté ;
- 3- Mobiliser potentiels donateurs nationaux et internationaux (bilatéraux et multilatéraux) dans le contexte de l'implémentation de ce Plan ;

2- Objectifs Spécifiques :

- 1- Pourvoir et assurer que tous les enfants, particulièrement les filles puissent avoir accès à l'éducation primaire obligatoire, gratuite et de qualité, y compris les enfants avec des besoins éducatifs spéciaux ;
- 2- Eliminer l'analphabétisme littéral chez la population économique active et propitier des démarches qui permettront que les adultes aient accès à l'éducation de base dans une perspective d'éducation permanente ;
- 3- Eliminer les différences et les contraintes de sexe et de genre aux enseignements primaires et secondaires, en assurant une majeure pertinence et accès équitable pour les filles ;
- 4- Répondre aux besoins éducatifs des adolescents et jeunes à l'acquisition de connaissances qui proportionnent des compétences indispensables pour la vie courante à travers les offres socioprofessionnelles ;

5- Promouvoir et réaliser des politiques éducatives pour tous dans le cadre de l'exécution de programmes intersectoriels, pluridisciplinaires, durables, intégrés et clairement articulés avec les stratégies de combat à pauvreté et de développement ;

6- Développer programmes éducatifs à caractère préventif et prophylactique dans le domaine de la santé, avec une évidence pour les soins primaires de santé et au combat contre les endémies et pandémies, notamment HIV/SIDA à travers l'inclusion dans les contenus éducatifs;

endémies et pandémies, notamment HIV/SIDA à travers de l'inclusion dans les contenus éducatifs;

2.7 Promouvoir et développer des programmes éducatifs en tenant compte la tolérance, compréhension réciproque, prévention de la violence et des conflits dans la perspective de la consolidation de la réconciliation et unité national.

a) Améliorer les conditions, la motivation et le professionnalisme des enseignants, ainsi que le processus de gestion, administrative et inspection éducative.

V - OPTIONS STRATEGIES ET PRIORITES D'INTERVENTION

1. Augmenter et améliorer les opportunités éducatives de base pour tous les citoyens en âge scolaire par rapport à l'augmentation et amélioration de l'expansion de l'accès, soit du sous-système d'enseignement général, soit du sous-système d'éducation des adultes (éducation de base) dans une perspective d'éradication de l'analphabétisme littéral enfantin, juvénile et des adultes, respectivement, avec la co-participation des parents et responsables pour l'éducation, communautés locales, églises, entreprises, ONG's et agents privés ;
2. Stabiliser la couverture scolaire de base dans tout le territoire national, encadrer et satisfaire les personnes avec des besoins éducatifs spéciaux, améliorer la qualité des services éducatifs, à travers de la pertinence socio-politique, de l'économie et de la culture, des contenus éducatifs, en relevant l'efficace et l'efficacité du processus d'enseignement/apprentissage ;
3. Redynamiser, étendre et généraliser le processus de formation continue et initiale des enseignants des écoles primaires avec une particulière évidence pour l'environnement rural, en effet il faut repenser les profils actuels d'entrée et de sortie en tenant compte de la réalité objective nationale ;
4. Mise en place et développement dans tout l'enseignement de base, les langues nationales comme facteur d'identité et développement socio culturel et moyen qui favorise le processus d'enseignement/apprentissage pour les populations moins favorisées et vulnérables, en réduisant les désistements et échecs et en augmentant leurs continuité dans les écoles, en particulier pour les femmes et les filles ;
5. Expansion des opportunités d'accès à l'éducation et à la formation, en tenant compte de la réduction des différences de genre, avec une attention spéciale aux zones rurales, à travers la distribution équilibrée du réseau d'infrastructures ;

6. Extension de l'accès et permanence dans tous les types et niveaux de l'enseignement des élèves originaires des familles défavorisées du progrès

- i. Développement des initiatives privés, communautaires, religieuses et des Organisations Non Gouvernementales (ONG's) dans le domaine de l'éducation, basée dans une collaboration versée pour les objectifs du progrès ;
- ii. Réactivation urgente de l'enseignement technique professionnel et réorganisation de sa structure et de son fonctionnement, en leur capacitant à offrir un curriculum diversifié, avec évidence pour la formation d'artisans et petits entrepreneurs ;
- iii. Amélioration de la qualité d'enseignement, appareillage des lieux d'enseignement de tous les niveaux, en investissant à la formation et qualification de l'enseignant, à la sélection et disponibilité de matériel didactique, à l'augmentation du temps scolaire, à la systématique d'actualisation curriculaire et encore à l'amélioration de la gestion de l'activité scolaire ;
- iv. Réorientation des méthodologies de l'enseignement/apprentissage en privilégiant une participation croissante des élèves ;
- v. Ennoblement du rôle de l'enseignant, et d'autres cadres affectés au système de l'éducation, en améliorant les conditions de vie et de travail;
- vi. Renforcement continu de la capacité institutionnelle dans les différents niveau d'administration éducationnelle, par l'adoption de démarches organisationnelles, de gestion et de supervision que subissent l'expansion du système et l'augmentation de la qualité de l'Enseignement.
- vii. Liaison effective et dynamique entre l'école et les communautés respectives.
- viii. Développement du Programme de Santé orienté pour l'implémentation d'activités essentielles de prévention de santé des élèves, enseignants et d'autres professionnels de l'éducation à travers le processus de développement d'une

stratégie sectoriel de prévention et combat contre les MTS/HIV/SIDA, dans le cadre du Plan Stratégique National de Combat de ces maladies.

- ix. Développer l'offre de l'éducation préscolaire de qualité, comme une première étape de l'éducation de base ;
- x. Enrichir et consolider la structure curriculaire de l'enseignement de base, en consacrant un curriculum nucléaire et articulé entre les trois cycles et en conférant des espaces d'autonomie pédagogique aux écoles, en créant des conditions pour la réalisation d'une scolarité de base de succès pour tous les élèves, avec une attention particulière au 1er cycle ;
- xi. Améliorer l'ambiance éducative des institutions scolaires, en promouvant, nommément les conditions humaines, physiques, pédagogiques et sociales de développement des écoles d'enseignement de base, soit en termes d'équipements et ressources, soit en termes de sécurité et convivialité.
- xii. Améliorer l'efficacité interne de l'Ecole, en s'intériorisant et en s'assumant comme le point de départ et d'arrivé de toute l'action éducative et scolaire, en démarches administratives, académiques, pédagogiques, sociales et d'organisation et gestion, en plaçant l'école au centre des préoccupations, place nucléaire du processus éducative, promoteur de la rigueur, de l'exigence et de valeurs éthiques, morales civiques, esthétiques et hygiéniques.
- xiii. Restaurer et consolider la vie académique dans les institutions publiques, privées, de philanthropie et de solidarité sociale, en se cultivant à la communauté scolaire la tradition académique;
- xiv. Améliorer la qualité des programmes d'alphabétisation et pos-alphabétisation à travers de sa relation directe avec l'occupation socioprofessionnelle des bénéfices, en se prévenant ainsi le retour à l'analphabétisme littéral ;
- xv. Mettre en place et développer l'informatique dans le plan curriculaire de l'éducation de base, comme garantie de la

massification et accès aux nouvelles technologies de formation à l'enseignement ;

- xvi. Assumer, mettre en place et développer l'enseignement obligatoire de l'anglais à l'enseignement de base comme exigences des transformations technologiques du XXI^e siècle, garantie pour la construction d'une société de la connaissance ouverte à la globalisation indispensable pour répondre aux énormes défis personnels et sociaux ;
- xvii. Orienter l'action éducative dans la perspective d'intégration du genre, en propitiant une ambiance éducative caractérisée par l'équité sociale ;
- xviii. Assumer, implémenter, étendre et généraliser l'éducation préscolaire comme 1^{ère} étape de l'éducation de base, commune à tous les enfants, moyen de socialisation ;
- xix. Concevoir l'Ecole comme moyen de base pour la santé scolaire en garantissant durant l'éducation de base les mesures préventives dans le domaine des soins primaires de santé dans la perspective de caractérisation du principe d'esprit sain en corps sain ;
- xx. Définir et mettre en place une politique et une stratégie d'action sociale scolaire qui peut promouvoir et développer l'égalité d'opportunités d'accès à l'école et prévenir des facteurs potentiels d'exclusion social ;
- xxi. Réordonner et consolider le réseau scolaire dans la perspective de la correction des graves asymétries existantes en raison des altérations démographiques survenues en conséquence du conflit armé ;
- xxii. Valoriser la façon pragmatique des professionnels de l'éducation avec des mesures d'impact social, en priorité les professeurs, en tant que principaux agents et la force motrice de l'innovation pédagogique pour la construction d'une éducation de base de qualité croissante ;

- xxiii. Pourvoir et assurer l'implémentation généralisée dans l'éducation de base régulière, de l'éducation physique et du sport scolaire comme exigences de la formation intégrale, comme fondement pour le développement du sport national et contribution indispensable pour l'amélioration de la santé et qualité de vie des jeunes ;
- xxiv. Mettre en place et développer une industrie de matériaux scolaires pendant la durée de ce Plan, en rationalisant des ressources divers pour le Pays et la mise en pratique de capacité interne de satisfaction en reformulant l'actuelle politique de manuels scolaires ;
- xxv. Introduire variantes curriculaires spécifiques pour répondre aux spécificités des contextes régionaux et locaux de manière à faire réfléchir les contenus éducatifs dans la réalité objective locale ;
- xxvi. Faciliter l'accès (locomotion) de personnes défectueuses aux institutions publiques et d'autres, nommément : les écoles et répartitions publiques à travers de la construction et adaptation de rampes de passage comme alternatives aux passerelles traditionnelles (escaliers), comme un droit des personnes défectueuses ;
- xxvii. Mettre en place et développer un programme nationale de prise de conscience et d'éducation patriotique en tenant comme base l'éducation morale et civique, avec le but de promouvoir et valoriser les domaines éducatifs reposés à l'ordonnance politique et administrative du Pays, avec une évidence aux symboles de la Patrie ;
- xxviii. Mise en place et généralisation de la formation manuel et polytechnique à l'enseignement de base ainsi que des cercles d'intérêt, d'orientation professionnelle et formation vocationnelle au contour de la redynamisation des activités extrascolaires ;

- xxix. Construire des nouvelles unités d'enseignement, au niveau de l'Enseignement de maîtres, secondaire, moyen et technique professionnel ;
- xxx. Reprendre la dynamique de l'alphabétisation, en leur donnant une dimension simultanée globale concernant la réalité actuelle ;
- xxxi. Améliorer l'efficacité interne du système, en élevant les approbations e graduations et en réduisant les désistements et répétitions, en sauvegardant le but de réduction des différences de genre ;
- xxxii. Créer et consolider un programme d'enseignement à distance ;
- xxxiii. Développer et implémenter le plan intégré pour l'amélioration du système d'éducation, en complétant et en intégrant les sous-secteurs avec une visibilité mineur, nommément l'alphabétisation et l'Education d'Adultes, l'enseignement secondaire général et l'Enseignement Technique Professionnel, de manière à réfléchir la totalité du système éducatif ;
- xxxiv. Conclure le processus de reforme curriculaire de l'enseignement de base;
- xxxv. Procéder la reforme du système national d'éducation et du curriculum, en tenant compte les changements et les options de développement en cours dans le pays et dans la région;
- xxxvi. Former des professeurs en nombre et en qualité;
- xxxvii. Développer les systèmes de contrôle de qualité d'enseignement;

VI - DEMARCHES ET ACTIONS DANS LE CONTEXTE DES SIX (6) OBJECTIFS DE DAKAR

OBJECTIF I :

Etendre et améliorer, en tous les aspects, la protection et l'éducation à la primaire enfance, spécialement pour les enfants plus vulnérables et défavorisés,

1. Mise en place d'un Programme National de Redynamisation de l'enseignement Pré- Scolaire en coordination avec le Ministère de l'Assistance et Réinsertion Sociale et avec les Gouvernements Provinciaux ;
2. Assurer les programmes avec des contenus éducatifs pour l'Enseignement Préscolaire structurés et embrassés de manière à survenir directe et positivement

à la survie, croissance, développement et dans le potentiel d'apprentissage des enfants ;

3. Offrir des contenus éducatifs en langues nationales, en priorité pour les enfants que se trouvent dans l'environnement rural ;

4. Redynamiser la formation des enseignants au niveau moyen et supérieur pour le Préscolaire avec la réintroduction de la spécialité dans les Instituts Moyens Normaux et aux Enseignements de maîtres ;

5. Engager les communautés et les organisations de la société civile locale à la dynamisation et généralisation d'espaces éducatifs avec des ressources et matériels de construction locaux dans la perspective d'un majeur encadrement des enfants, en particulier pour les plus vulnérables et défavorisés, conséquence de l'instabilité militaire et de la retraite économique financière ;

6. Déchaînement d'un processus intégré de revitalisation des actuels PIC/PEC dans la perspective de contribuer pour le renforcement de l'incidence des aspects de soins primaires de santé bien que le développement psychosocial ;

7. Mettre en place en coordination avec les Ministères de la Santé et de l'Assistance et Réinsertion Sociale d'un Programme National d'Education spéciale pour le préscolaire à travers les activités centrées sur la famille et sur les communautés visant l'Assistance et l'éducation des enfants ayant des besoins éducatifs spéciaux en priorité pour les provinces où l'instabilité politique militaire a connu un impact majeur auprès des communautés.

OBJECTIF II :

assurer que, avant l'année 2015 tous les enfants et, surtout, les filles et les enfants en situation difficile et appartenants aux minorités ethniques, aient accès à un Enseignement de maîtres gratuit et obligatoire de bonne qualité et qu'ils puissent le conclure.

- a. Dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le Droit de l'enfant et à la base du principe de l'Universalisation de l'Education Primaire, devra être adopté un Programme National d'Extension et de Développement de l'Enseignement de maîtres visant premièrement les provinces avec des indices assez bas au niveau de la couverture et efficacité scolaire dans l'Enseignement de maîtres et là où la présence d'espaces éducatives est nulle ;
- b. Approbation et implémentation de la Politique et de la Loi de l'Action Sociale Scolaire permettant ainsi la défense et l'encadrement des familles dont les retenues ne permettent pas l'acquisition du matériel didactique de base, dans la perspective du respect intégral du principe et ne doit être nié à personne l'opportunité de fréquenter ou compléter une éducation primaire de qualité pour ne disposer pas de ressources pour cela ;
- c. Adoption de mesures légales intégrées, structurées et embrassées (politiques sociales) pour que le niveau de l'Enseignement de maîtres, soit publique, soit privé, liés aux interventions et aux instigations de l'Etat puissent adoucir les coûts d'opportunités indirects de fréquenter l'Ecole ;
- d. Engager les communautés et en particulier le pouvoir traditionnel local dans le but de co-responsabiliser les familles, en particulier dans l'environnement rural, dans un travail éducatif avec des activistes et éducateurs sociaux pour que les filles vont à l'Ecole ;
- e. Promouvoir le développement de l'éducation non formel en coordination avec les communautés et organisations non-gouvernementales comme voie ou modalité alternative dans la perspective d'une majeure couverture scolaire ;
- f. Révision et actualisation du Statut de la Carrière d'Enseignant dans la perspective de la promotion et valorisation de instituteur visant un majeur et meilleur dégageant de celui-ci à la poursuite de la qualité de l'enseignement avec l'adoption de mécanismes flexibles et expéditifs de supérotation et actualisation systématique des instituteurs à la campagne ;

- g. Dynamisation de programmes au contour du pouvoir local d'augmentation de la capacité, prioritairement pour l'Enseignement de maîtres.

OBJECTIF III:

Répondre aux besoins d'apprentissage de tous les jeunes et adultes, à travers de l'accès équitable à une apprentissage appropriée et à des programmes de préparation pour la vie active activa;

1. Adoption de mesures et actions visant la polytechnique de l'éducation de base dans la perspective de la réintroduction de matières scolaires qui participent directement à l'apprentissage appropriée et à la préparation pour la vie active ;
2. Approbation et mise en place d'un programme de Revitalisation des Ecoles Polyvalentes dans la perspective d'élimination de l'analphabétisme chez les adolescents avec un grand retard scolaire et l'offre d'apprentissage d'arts et métiers susceptibles de préparer la jeunesse au niveau local pour les défis de la reconstruction nationale ;
3. En coordination avec le Ministère de l'Administration Publique, Emploi et Assurance Sociale, définir des profils d'occupation pour la formation généralisée en technologies appropriés visant la mise en place des Ecoles de Base d'Arts et Métiers.

OBJECTIF IV :

augmenter à 50%, jusqu'à l'année 2015, le nombre d'adultes alphabétisés, en particulier les femmes, en facilitant tous les adultes, un accès équitable et une éducation permanente :

1. Structurer le Sous-système d'Education d'Adultes de façon à répondre aux exigences qui leur sont inhérentes par la Loi de Bases du Système d'Education de manière à rendre pertinent, du point de vue social, ses programmes éducatifs auprès des adultes sous scolarisés et d'autres ;
2. Développer la réforme curriculaire du Sous-système de l'Education d'Adultes visant sa récente mise en place pour que les matériaux pédagogiques soient satisfaisants de manière intégral aux exigences de la psychologie d'apprentissage des adultes(andragogie) ;
3. Redéfinition et actualisation de la politique d'engagement des communautés et de la société civile dans les tâches de l'alphabétisation et éducation d'adultes, en vertu de l'actuel contexte, révéler l'intolérance dans le budget pour ces engagements massifs qui surchargent le fond salarial de l'Etat ;
4. Mettre en place l'accomplissement de programmes de formation de spécialistes d'éducation d'adultes en différents niveaux et domaines d'intervention, particulièrement aux domaines de gestion curriculaire et psychologie d'apprentissage d'adultes ;
5. Adopter des mesures légales pour une majeure responsabilité et assomption des Gouvernements Provinciaux pour la Campagne Nationale d'Alphabétisation ;
6. Institutionnalisation aux provinces du Prix Provincial d'Alphabétisation ;
7. Accentuer le pluralisme d'interventions aux programmes d'alphabétisation et éducation d'adultes dans la perspective d'une meilleur définition de programmes éducatifs, meilleur formation de professeurs, usage innovant de techniques et procédés éducatifs et l'utilisation systématique de méthodologies d'apprentissage pratiques participatives et développées par partenaires sociaux, lié à la réduction et élimination des différences entre les taux de couverture et efficace entre les hommes et les femmes et l'environnement urbain et rural ;
8. Promouvoir la dynamisation de l'engagement des communautés et des organisations féminines pour une majeure couverture et encadrement des femmes au processus de l'alphabétisation et de l'éducation d'adultes.

OBJECTIF V:

éliminer les différences de genre dans l'Enseignement de maîtres et secondaire, jusqu'à

l'année 2015 et atteindre, avant 2015 l'égalité entre les sexes à l'éducation, en garantissant aux filles un accès plein et équitable à une éducation de base de bonne qualité, avec les mêmes possibilités de réussite.

1. Dynamiser avec l'appui technique Méthodologique du Ministère de la Famille et Promotion de la Femme l'institution d'une Unité de Genre et Education de la fille au niveau des services centraux du Ministère de l'Education et Culture pour piloter tout le processus de la mise en place des politiques et stratégies d'intervention dans le contexte du Système d'Education ;
2. Mise en place d'Unités de Genre et Education de la Fille au niveau des Directions Provinciales d'Education et Culture et de tous les établissements publics d'enseignement non universitaire ;
3. Inclure au curriculum des cours de formation ordinaire et intensive de gérants, inspecteurs, et professeurs, la thématique du genre, développement et éducation de la fille ;
4. Inclure la thématique du genre aux processus méthodologiques de révision et actualisation des nouveaux matériaux pédagogiques au contour de la Reforme Curriculaire du Système Educatif ;
5. Dynamisation au niveau des Ecoles de démarches et actions conduisant à l'équilibre les relations sociales entre les différents agents du Système d'Education, particulièrement à l'exercice de charges de gestion, enseignant, coordination de classes, composition de classes et direction de classes ;
6. Promotion et dynamisation d'actions et mesures de mobilisation sociale et d'impact socioculturel auprès des familles et des communautés dans la perspective de la retenue des filles dans l'école et la conséquente conclusion avec succès des niveaux éducatifs correspondants ;

7. Généraliser l'expansion de programmes éducatifs autour de l'Education pour la Population, Vie Familier et HIV/SIDA pour tous les sous-systèmes, niveaux et modalités d'enseignement non universitaire.

OBJECTIF VI:

améliorer tous les aspects qualitatifs de l'éducation, en garantissant des résultats d'apprentissage reconnus et mesurables, spécialement en lecture, écrit, calcul et savoir faire, pratiques essentielles pour la vie.

1. Mettre en place le processus intégré de Reforme Educative lié aux présupposés d'ordre légale constants de la Loi de Bases du Système d'Education et de la stratégie Intégrée pour la Amélioration du Système de l'Education jusqu'à l'année 2015 ;
2. Dynamisation de la formation ordinaire et intensive de gérants, inspecteurs, et professeurs dans les normes de qualité universellement acceptés de manière à élever de façon systématique la qualité, l'efficace et l'efficacité interne du Système de l'Education ;
3. Adéquation des curriculums scolaires à la réalité objective locale, en flexibilisant l'inclusion de contenus dont la pertinence s'identifie avec les valeurs locales ;
4. Expansion et généralisation des langues nationales à l'Ecole primaire ;
5. Redéfinition et actualisation de politiques de formation de professeurs pour tous les Sous-systèmes, niveau et modalités d'enseignement ;
6. Définition d'un paradigme précis des indices minimums d'apprentissage à l'éducation de base de manière à être clairement établie le curriculum pertinent que puisse être enseigné et appris.

Enseignement Professionnel de Base

Objectifs	Résultats attendus	Activités	Groupes cibles	Coût USD	Source de Financement
1.Elargir l'accès à la formation de base	1.1 Augmentation du nombre de jeunes qui possèdent une qualification professionnelle	<p>1.1.1 Projet de renforcement des structures de formation professionnelle existantes</p> <p>1.1.2 Projet de promotion d'activités d'alphabétisation fonctionnelle versé pour la formation professionnelle</p> <p>1.1.3 Projets d'appui à la mise en pratique de centres privés de formation professionnel et d'apprentissage non formel</p> <p>1.1.4 Programme d'information et de sensibilisation des jeunes sur les différentes branches professionnelles et l'évolution de l'emploi.</p>	<p>Elèves</p> <p>Jeunes, démobilisés et déplacés de guerre</p> <p>Chômeurs</p> <p>Jeunes</p>		
2.Améliorer la qualité	2.1 Augmentation de l'efficace des	2.1.1. Programme de formation et de requalification des	Professeurs		

de la formation	structures de formation professionnelle	professeurs dans le domaine technique et professionnel			
		2.1.2 Projets d'appui aux innovations pédagogiques et technologiques dans le domaine de la formation professionnelle	Professeurs/élèves		
		2.1.3 Actions de revalorisation de la fonction du professeur	Professeurs		
		2.1.4 Programme de perfectionnement de la gestion des établissements de formation	Administrateurs		

Enseignement de base général

Objectifs	Résultats attendus	Activités	Groupes cibles	Coût USD	Source de Financement
1.Elargir l'accès à l'enseignement de base	1.1Augmentation des taux de scolarisation globale ;	1.1.1 Projets de construction et équipements de salles de cours 1.1.2 Projet d'appui à l'initiative privée pour l'extension du réseau de l'enseignement. 1.1.3 Projet de production et acquisition de	Enfants et adolescents de 5 à 18 ans Ecoles, enfants Elèves		

		manuels et matériaux didactique		
	1.2 Augmentation des taux de scolarisation des jeunes filles	1.2.1 Programme de sensibilisation de la population en vue de la scolarisation de jeunes filles.	Jeunes de 5 à 15 ans	
		1.2.2 Programme d’alphabétisation fonctionnelle intensive des femmes	Femmes	
2. Amélioration de la qualité de l’enseignement	2.1 Amélioration de l’apprentissage	2.1.1. La reforme des curriculum scolaires	Elèves	
		2.1.2. Programme d’encadrement et de Formation de professeurs polyvalents.	Professeurs	
3. Amélioration de la gestion de l’enseignement	3.1 Directeurs et personnel administrative des écoles très bien formés	2.1.3 Actions de valorisation de la fonction du professeur	Professeurs	
		3.1.1 Programme de formation en gestion scolaire	Directeurs et gérants des écoles	
		3.1.2 Projet d’implantation d’un système d’information pour la gestion de l’éducation	Ecoles, enfants	

**Enseignement
Secondaire**

Objectifs	Résultats attendus	Activités	Groupes cibles	Coût USD	Source de Financement
1. Augmenter les possibilités d'accès à l'enseignement secondaire en tenant compte les différences régionales.	1.1 Augmentation des taux d'inscriptions à l'enseignement secondaire général et technique	1.1.1 Projet de réhabilitation de l'expansion et de l'appareillage des infrastructures scolaires	Jeunes de 12 à 17 ans		
		1.1.2 Programme de formation initiale de professeurs	Professeurs		
2. Améliorer la qualité de l'enseignement	2.1 Augmentation de l'efficacité de l'enseignement secondaire	2.1.1 Programme de perfectionnement des professeurs	Professeurs		

econdair ,		2.1.2 Projet de reformulation des curriculums	Elèves		
---------------	--	--	--------	--	--

**Alphabétisation et éducation
d'adultes**

Objectifs	Résultats attendus	Activités	Groupes cibles	Coût USD	Source de Financement
1. Révitaliser le processus Ccssus d'alphabétisation	1.1 Alphabétisation d'adultes démobilisés et déplacés de guerre	1.1.1 Projet de confection et d'acquisition de matériaux pour la réhabilitation de l'alphabétisation 1.1.2 Projet d'alphabétisation des démobilisés et déplacés de guerre 1.1.3 Programme de réhabilitation de infrastructures 1.1.4 Programme de formation de cadres de l'alphabétisation	Analphabètes Démobilisés et déplacés de guerre		
	1.2 Diminution des taux d'analphabétisme de la population féminine en particulier à l'environnement rural	1.2.1 Projet de mise en pratique de centres de formation intégrées de la femme rurale	Femmes et jeune filles de l'environnement rural		

2. Améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation	1.3 Diminution des taux d'analphabétisme des jeunes et des adultes déficients	1.2.2. Projet d'alphabétisation fonctionnel des femmes et des filles à l'environnement rural, urbain et du périmètre urbain	Femmes et jeune filles		
		1.3.1 Projet intégré de l'alphabétisation et de pos-alphabétisation des déficients	Déficients		
	2.1 Réduction des taux de mortalité de maternel infantin	2.1.1 Projet de pos-alphabétisation de femmes et de filles	Femmes et jeune filles		
	2.2 Efficace socio-économique croissante	(voir activité 2.1.1 et autres activités de l'alphabétisation)	Employés		

Formation des Formateurs et Formation Continue.

Objectifs	Résultats attendus	Activités	Groupes cibles	Coût USD	Source de financement

<p>1. Institutionaliser le perfectionnement des cadres professionnels</p>	<p>1.1 Disponibilité des équipes pluridisciplinaires de formateurs</p>	<p>1.1.1 Projets de mise en pratique des programmes de formation de formateurs dans le domaine pédagogique, technique et scientifique</p> <p>1.1.2 Implémentation d'une base de données sur les compétences et spécialités nationales</p>	<p>Formateurs</p> <p>Formateurs, enquêteurs et autres</p>		
<p>2. Stimuler la pratique d'innovation</p>	<p>2.1 Amélioration de la qualité et de l'efficacité de l'enseignement et de la formation</p>	<p>2.1.1 Programme spécial d'amélioration du niveau scientifique, technique et pédagogique des professeurs et formateurs</p>	<p>Professeurs</p>		

VIII - BUTS ET RESULTATS PREVUS

1. Atteindre en 2015, environ 5 millions d'enfants à l'Ecole primaire, contre les actuels 1.500.000 élèves ;
2. Elever la proportion et la retenue de filles à l'Ecole primaire et évoluer à plus de 500% la taux de scolarisation jusqu'à l'année 2015 ;
3. Atteindre une taux de transition de 100%, c'est à dire, pour que tous les gradués de l'Enseignement de maîtres puissent continuer ses études aux niveaux subséquents jusqu'à l'année 2015 ;
4. Construction d'environ 2.000 salles de cours pour l'encadrement des élèves prévus à l'Enseignement de maîtres ;
5. Poursuivre l'expansion de l'enseignement secondaire général dans le but de soutenir la formation d'enseignants pour l'Ecole primaire et aussi, alimenter le développement régulier d'autres types et niveaux du Système d'Education ;
6. Tripler le nombre de gradués à l'Enseignement Secondaire Général relativement aux chiffres actuels jusqu'à l'année 2015 ;
7. Mettre en place l'enseignement à distance comme modalité qui contribue pour étendre les opportunités de l'enseignement pour l'enseignement secondaire général ;
8. Développer l'Alphabétisation et l'Education d'Adultes comme modalité supplétive qui contribue pour éliminer l'analphabétisme entre la population jeune et adulte, en déracinant l'analphabétisme littéral jusqu'à l'année 2015;
9. Proportionner l'équivalent à la 4^e classe à tous les individus adultes, en priorisant les programmes d'alphabétisation, les jeunes des deux sexes qui n'aient pas eu des possibilités de se scolariser par les voies normales, bien que la population adulte, en particulier les femmes, encourageant et en appuyant à l'expansion des expériences d'alphabétisation en langues nationales et bilingue (lingues nationales et portugais);

10. Transformer chaque Eglise ou Temple Religieux en une salle de cours d'alphabétisation et en un vecteur pour le développement de l'éducation de base;
11. Poursuivre avec l'investissement à la formation de plus et meilleur professeurs pour améliorer la qualité de l'enseignement, en augmentant l'actuel réseau d'Enseignements de maître en toutes les capitales de provinciales;
12. Etablir et mettre en place un système cohérent et articulé de formation en exercice de professeurs de l'enseignement secondaire, centré aux institutions de formation de professeurs ;
13. Mettre en place jusqu'à l'année 2015 la nouvelle stratégie et modèle de formation technique professionnel de base (arts et métiers), mas orienté pour la dynamique du marché de travail et avec une forte participation des partenaires sociaux à la gestion du système, à travers de la définition de la structure des cours et des spécialités basées aux besoin du marché ;
14. Réhabilitation, appareillage et construction d'Ecoles Polyvalents Rurales;
15. Développer et étendre l'enseignement à distance, pas seulement pour l'augmentation des niveaux d'accès à l'enseignement secondaire, technique professionnel et supérieur mais aussi pour la formation au service des professeurs des différents types d'enseignement, surtout ceux qui se trouvent en zones d'accès difficile ;
16. Etablir une capacité nationale de conception et implémentation de programmes d'éducation ouverte et à distance, en utilisant les technologies de information et communication avec évidence pour la radio éducative et la télévision éducative jusqu'à l'année 2005;
17. Encourager et appuyer l'initiative privée pour le développement de l'éducation, nommément l'implémentation d'institutions et développement d'activités de l'enseignement en régions où les possibilités d'offre du réseau scolaire publique n'existent pas ou sont insuffisant et collaborer avec les entités privées, pour l'amélioration de la gestion du système national d'éducation et à la formation des partenariats effectifs entre l'enseignement publique et privé;
18. Définition d'une politique d'Action Sociale et adoption par le Gouvernement d'un instrument légal régulateur, lié à la réactivation,

expansion et généralisation et processus méthodologiques de coordination avec le secteur de la santé et avec la participation des communautés du Programme de Santé Scolaire;

19. Développer des actions coordonnées visant la protection de la santé des élèves, en particulier pour ceux qui vivent en régime d'internat, de maladies communes comme la malaria, tuberculose et d'autres qui ont beaucoup d'influence pour la mortalité ;
20. Développer des actions de prévention des MTS/HIV/SIDA à travers de programmes d'information et d'éducation des élèves, des professeurs et d'autres professionnels de l'éducation ;
21. Intégrer la problématique du HIV/SIDA à la planification de l'éducation, en vue d'estimer avec plus d'objectivité l'impact de la maladie au développement du secteur de l'éducation ;
22. Continuer à prioriser les interventions sur les facteurs plus influents à la qualité de l'enseignement, notamment le curriculum, la formation de professeurs, provision du livre scolaire et d'autres moyens d'enseignement, la supervision pédagogique et la gestion scolaire ;
23. Conclure la transformation curriculaire de l'enseignement de base, développer et tester les nouveaux programmes d'enseignement et implémenter le nouveau curriculum dans le contexte de la réforme éducative et de l'implémentation de la Loi de Bases du Système d'Education ;
24. Assurer la disponibilité du livre scolaire pour les élèves de l'enseignement de base et encourager l'industrie nationale à l'édition et production de livres pour l'enseignement secondaire général et technique professionnel ;
25. Assurer l'approvisionnement du livre scolaire aux élèves provenant de familles défavorisées à travers le mécanisme de la Caisse Scolaire, ainsi que sa disponibilité aux circuits normaux de commercialisation ;
26. Créer des capacités nationales pour la production du livre scolaire, surtout au niveau de l'Enseignement de maîtres ;
27. Généraliser la mise en pratique d'Unités de Genre en toutes les Ecoles des Sous-systèmes Non Universitaires pour promouvoir l'éducation des filles et établir l'équilibre aux relations sociales entre les différents agents

éducatifs et une gestion qui participe de la problématique du genre et de l'éducation.

IX-COUTS ET FINANCEMENTS

Domínios de Intervenção	2001-2005 (Saneamento)		2006-2010 (Estabilização)		2011-2015 (Desenvolvimento)		TOTAL (Por domínios de intervenção)
	Acesso	Qualidade	Acesso	Qualidade	Acesso	Qualidade	
1. Infância	80.000.000	10.000.000	30.000.000	5.500.000	50.000.000	10.000.000	185.000.000
2. Ensino Primário	50.000.000	10.000.000	20.000.000	10.000.000	40.000.000	10.000.000	140.000.000
3. Educação das Raparigas e Género	20.000.000	10.000.000	15.000.000	5.000.000	20.000.000	10.000.000	90.000.000
4. Alfabet. e Educação Não-Formal	10.000.000	30.000.000	15.000.000	10.000.000	45.000.000	10.000.000	120.000.000
5. Qualificação de Jovens e Adultos	50.000.000	10.000.000	40.000.000	20.000.000	60.000.000	20.000.000	200.000.000
5. Qualidade de Educação		40.000.000		30.000.000		20.000.000	90.000.000
TOTAL GERAL (Milhões USD) por etapas	210.000.000	110.000.000	120.000.000	80.000.000	215.000.000	100.000.000	825.000.000

X - GESTION, EVALUATION ET SAISIE

Ce Plan, assume un caractère indicatif qui doit être adapté et approprié à la réalité objective locale, dont son exécution doit être décentralisée retombant la plus part des responsabilités opérationnelles aux Gouvernements Provinciaux, permettant ainsi la résolution des problèmes en fonction des besoins, exigences et souhaits des populations locales.

Ainsi, chaque province va adopter le respectif Plan Opératif pour les prochains 15 ans dûment quantifié en termes de coûts indicatifs (références).

Le Ministère de l'Education et Culture, par charge méthodologique du Gouvernement, mettra en pratique au niveau central un dispositif d'appui, contrôle et saisie des Provinces de façon à permettre une information précise au Gouvernement du degré d'exécution de ce Plan.

Dans ce cas, la Commission Nationale de l'Education pour Tous jouera un rôle d'appui, contrôle et saisie technique méthodologique.

Le Plan d'Action constitue un instrument du Gouvernement de la République d'Angola, son financement sera assuré dans le contexte des dotations budgétaires et de financement d'Agences Financières Internationales Multilatérales et Bilatérales dans le cadre des orientations pertinentes des organismes compétents de la direction de l'économie.

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUE

1. Assemblée Nationale, Angola - Loi de Bases du Système d'Education, Juin 2001;
2. Conseil de Ministres, Angola - Stratégie Intégrée pour l'Amélioration de l'Enseignement, Octobre 2001;
3. Conseil de Ministres, Angola- Décret Loi sur les Instituts Publiques, Mai 2001;
4. Ministère de l'Education et Culture (MEC), Angola- Délibération de Conseils Consultatifs et Conseils de Direction ;
5. UNESCO, XIX^e Session de la Conférence Générale- Recommandation sur le Développement de l'Education d'Adultes, Nairob, 1976;
6. UNESCO, Conférences Internationales sur l'Education d'Adultes – Elsinore (1949).
7. Momtréal (1960), Toquio (1972), Paris (1985) et Hamburgo (1997) ;
8. UNESCO, Conférence Mondiale d'Education pour Tous en, Jomtien, Mars 1990;
9. UNESCO, Forum Mondial d'Education, Dakar, Avril 2000 ;

10. UNESCO, Conférence Internationale d'Education, Genebre, Septembre 2001;
11. UNESCO, Réunion sur l'Education pour Tous en Afrique Sous Saharienne, Paris, Septembre 2001,
12. UNESCO, Conférence Générale, Paris, Octobre/Novembre 2001;
13. UNESCO, Institut d'Education- Conférence Africaine sur l'Alphabétisation et Education d'Adultes, Cotonou (Bénin), Octobre 2001;
14. UNESCO, Directives pour la préparation de Plans Nationaux d'Action d'Education pour Tous, Paris, 2000 ;
15. ONU, 54è Assemblée Générale – Résolution A/RES/54/122 sur la Décennie Internationale d'Alphabétisation, New York, 20 Janvier 2000;
16. UNESCO, Conseil Exécutif- Plan d'Action pour la Décennie des Nations Unies pour l'Alphabétisation ;
17. UNICEF /GOUVERNEMENT DU UGANDA, Conférence Africaine sur l'Education des Filles, Kampala, Août 2001;
18. UNIVERSIDADE DO MINHO(Portugal) – Unité d'Education d'Adultes, études pour la Construction d'un Modèle Institutionnel pour l'Agence Nationale d'Education et Formation d'Adultes, Braga,1999 ;
19. UNESCO, Bureau Régional d'Education en Afrique - Plan d'Action Régional de l'Afrique au Sud du Sahara d'Education pour Tous (2001-2006), Juin 2001;
20. Organisation d'Unité Africaine (OUA), Plan Indicatif d'Action de la Décennie d'Education en Afrique (1997-2006), Harare, Mars 1997 ;
21. UNESCO, MINEDAF VII- Conférence des Ministres d'Education d'Afrique, Cadre d'Action pour l'Afrique Sous Saharienne d'Education pour Tous, Durban, Décembre 1999.

